



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2008

Au cours de sa séance du 27 mars 2008 à 20h00, le Conseil Municipal a :

- Elu ses délégués aux divers syndicats intercommunaux :
 - au Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne :
Mme Arlette MATHIAS et M. Serge ZIEGLER
 - au Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège d'Enseignement Secondaire Pierre MENDES-FRANCE de WOIPPY :
Mme Isabelle CHENEL et M. Olivier SCARPELLINI
 - au Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin :
Mme Evelyne PIESTA, déléguée titulaire,
M. Serge ZIEGLER, délégué suppléant ;
- Elu ses trois délégués au sein de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole :
Mme Arlette MATHIAS, M. Jean-François FIXARIS et M. Hervé GERNEZ ;
- Désigné Mme Arlette MATHIAS pour siéger au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges de cette communauté ;
- Elu M. Serge ZIEGLER en qualité de Conseiller Délégué à la Défense ;
- Constitué ses quatre commissions de travail permanente :
 - la première commission aurait pour compétences l'ensemble des affaires relevant des finances, de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie ;
 - la seconde commission pourrait se voir attribuer les questions relevant des travaux de bâtiments et de voirie, de la gestion du patrimoine et de la sécurité ;
 - la troisième commission serait chargée des dossiers relevant des affaires sociales, scolaires, périscolaires, de la communication, des relations publiques, de l'intégration et de la vie de quartier et de la vie associative.
 - la quatrième commission serait chargée des dossiers relevant des affaires culturelles, jeunesse et sport, fêtes et cérémonies.
- Elu les membres de ces quatre commissions :
 - Membres de la première commission : l'ensemble des conseillers municipaux y siègera ;
 - Membres de la deuxième commission : Mrs BELLO, CHILLA, DEFLOIRINE, FIXARIS, HOCHSTRASSER, SUTTER ;
 - Membres de la troisième commission : Mmes BODIN, CHENEL, Mrs DEFLOIRINE, GERNEZ, HECKEL, LASSALAS et SCARPELLINI ;
 - Membres de la quatrième commission : Mmes BODIN, CHENEL, PIESTA, Mrs CHILLA, GERNEZ, HECKEL et SCARPELLINI.

.../...

- Elu les conseillers qui siégeront à la commission d'appels d'offres :
Membres titulaires : FIXARIS, HOCHSTRASSER et SUTTER
Membres suppléants : CHILLA, ZIEGLER et BELLO ;
- Elu les conseillers qui siégeront à la commission d'attribution de logements communaux :
Mmes BODIN, CHENEL et Mrs LASSALAS, SCARPELLINI ;
- Elu les conseillers qui siégeront au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :
Mrs CHILLA, LASSALAS et HECKEL ;
- A délégué trois de ses attributions au Maire :
 - 1 – Délégation d'exercice du droit de préemption urbain institué dans l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme pour ne pas provoquer de gêne dans les transactions entre vendeurs et acquéreurs par des délais de réponse trop longs consécutifs à l'espacement des réunions de l'assemblée communale.
 - 2 – Délégation de pouvoir relative aux marchés publics, notamment pour engager et mandater les dépenses de fonctionnement de la commune et pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux qui peuvent être passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - 3 – Délégation permanente pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune des actions intentées contre elle en matière civile, pénale et administrative.
 - fixé à 75 % du montant maximale prévu au Code Général des Collectivités Territoriales le montant des indemnités de fonction mensuelles allouées au Maire et aux quatre Adjoints ;
 - fixé à 20 % du montant total de ces indemnités le montant des dépenses de formation des élus dans le cadre du droit à la formation inscrit aux articles L 2123-12 à L 2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - modifié le tableau des emplois communaux en prenant acte de trois promotions de droit c'est-à-dire imposées par des dispositions réglementaires modifiant l'organisation des carrières des agents de catégorie C ;
- fixé les taux d'imposition 2008 des trois taxes directes locales :

- taxe d'habitation	: 10,37 %
- taxe foncière sur le bâti	: 8,70 %
- taxe foncière sur le non bâti	: 43,27 %

Comme tous les ans, les taux ont été relevés proportionnellement à l'augmentation de l'indice du coût de la vie, soit pour 2008 de 3%.

- autorisé la signature d'une convention avec la Ville de WOIPPY relative au balayage de la voirie publique qui sera effectué le premier jeudi de chaque trimestre ;
- pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance ;
- désigné M. Jean-François FIXARIS en qualité de représentant de la commune à l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30 après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

